

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 11 (1923)
Heft: 46

Artikel: Études critiques : psaumes et sortilèges
Autor: Humbert, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PSAUMES ET SORTILÈGES

M. Mowinckel, auteur de travaux théologiques en norvégien, était connu jusqu'ici du public non-scandinave par l'essai très original qu'il consacra l'an passé au « Serviteur de Yahvé » (*der Knecht Yahwäs*, Giessen, 1921). Il s'attachait à prouver que le Serviteur n'est autre que le prophète, que l'auteur des quatre hymnes insérés par le second Ésaïe dans son œuvre. Malgré l'approbation enthousiaste de Gunkel (*Ein Vorläufer Jesu*, Bern, 1921) cette thèse semble extrêmement fragile au signataire de ces lignes qui, pour sa part, incline à l'interprétation individuelle et messianique du Serviteur de Yahvé.

L'étude que M. Mowinckel a fait paraître plus récemment (*Psalmenstudien I. Awän und die individuellen Klagepsalmen*, Kristiania, 1921) ne le cède à la précédente ni en hardiesse ni en ingéniosité. La langue allemande y est bien un peu malmenée, mais nous serions mal placés pour le reprocher. L'ordonnance des matières est claire, il n'y a pas trop d'oiseuses répétitions. L'auteur connaît à fond la littérature du sujet, surtout il a des idées et, comme l'écrivait Sellin, « il a introduit dans l'exégèse des Psaumes un facteur nouveau dont on devra tenir compte à l'avenir » (1).

Nous ne songeons pas à discuter ici à fond la thèse de M. Mowinckel et devons nous contenter de sommaires remarques. C'est en tout cas pour nous un plaisir de la signaler très

(1) *Theologie der Gegenwart*, 1922, p. 134.

chaleureusement à quiconque s'occupe du Psautier, mais nous recommandons de contrôler minutieusement les subtiles explications du savant théologien norvégien.

On sait qu'il existe dans le Psautier hébreu comme dans la littérature religieuse assyro-babylonienne deux sortes de Lamentations : d'une part des Lamentations collectives à propos d'attaques des ennemis politiques d'Israël, d'autre part des Lamentations individuelles où le psalmiste se plaint de la maladie qui l'accable, des adversaires qui le harcèlent et l'oppriment, des persécutions, des moqueries auxquelles il est en butte jusque sur son lit de souffrances. On admet généralement aujourd'hui que ces plaintes sont l'écho de divisions profondes dans la société juive (1) : le parti des riches, des mondains, des latitudinaires, plus ou moins sceptiques et ouverts aux influences étrangères, poursuivrait de ses railleries les pauvres, les piétistes, attachés à l'idéal des Pères et stricts adhérents du yahvisme. Ces mondains triomphaient notamment lorsqu'ils assistaient aux épreuves, à la maladie d'un homme pieux, car ces douloureuses vicissitudes semblaient de flagrants démentis au dogme central du judaïsme, le dogme de la rétribution individuelle et terrestre par Dieu. C'est cette épreuve de la foi — épreuve directe par la maladie et les soucis, épreuve indirecte par les moqueries, les intrigues, les calomnies, les invitations à renier Dieu — qui s'exprimerait dans les Lamentations individuelles du Psautier. Ces plaintes, primitivement sans aucun rapport avec le culte, jailliraient spontanément de l'âme pieuse des pauvres, écho d'une angoisse, d'un lyrisme intensément personnels.

M. Mowinckel a sur le sujet des vues très différentes. Le substantif *âvén* qui, dans ces Psaumes, qualifie fort souvent les adversaires du psalmiste, ce substantif, ainsi que les termes parallèles (*shéqer*, *mirmâ*, *khâmâs*, etc.), désignerait en premier lieu le sortilège, puis le mal opéré par ces sortilèges et seulement enfin le mal en général. Par conséquent les adversaires mentionnés dans ces Psaumes seraient des... magiciens ! C'est ce que l'auteur cherche à justifier par l'analyse interne de ces Psaumes, à confirmer par l'étymologie et à appuyer par la comparaison des Psaumes babyloniens.

(1) Le lecteur consultera avec plaisir et profit la brillante étude de M. Causse sur *Les Pauvres d'Israël*, Strasbourg, 1922.

N'insistons pas ici sur l'argument étymologique, quoique le sens soi-disant primitif de la racine (𐤍𐤍 : force, puissance) trahisse à soi seul l'a priori de théories bien connues sur le *mana*... ! Etonnons-nous en passant de l'extrême rareté dans le Psautier des vocables qui, dans d'autres œuvres de la littérature hébraïque, désignent la magie et ses adeptes. Rappelons que le raisonnement tiré des Lamentations individuelles accadiennes n'a qu'une valeur analogique, partant relative, et que, si l'ennemi du psalmiste babylonien est souvent un sorcier ou un démon, parfois aussi c'est un simple rival, haineux et acharné, par exemple dans une Lamentation à Ischtar, quand le fidèle s'écrie :

« Jusqu'à quand, ô ma maîtresse, mes adversaires me persécuteront-ils
» Et trameront-ils d'iniques intrigues ?

» Jusqu'à quand me poursuivront-ils insidieusement ? » (1)

Quelques vers plus loin la même prière mentionne « la colère des dieux et des hommes » sous laquelle succombe celui qui prie et, dans la célèbre Lamentation du juste souffrant, n'est-il pas parlé de ces « compagnons qui se montrent ses ennemis » (tabl. 1, l. 7) ? M. Mowinckel force également la note (2) lorsqu'il envisage comme un démon l'ennemi cité à la ligne 81 de la deuxième tablette de cette même Lamentation : comme le prouve le contraste avec la ligne 80, c'est des ennemis politiques qu'il est question, ennemis qui se réjouissaient de son agonie en opposition à ses compatriotes qui entonnaient déjà des thrènes. Il est donc illicite de tirer des Lamentations individuelles babyloniennes des conclusions aussi exclusivement favorables à l'hypothèse que nous analysons. Enfin elle est d'un maître en la matière cette remarque principielle que nous objecterions nous aussi à M. Mowinckel : « La pensée des psaumes bibliques est si différente de celle des psaumes assyro-babyloniens qu'une comparaison qui se baserait exclusivement sur des expressions ou des formules analogues nous mènerait perdre et qu'il faut prendre en sérieuse considération l'évolution religieuse propre au peuple juif ». (3)

(1) Cp. p. ex. GRESSMANN, *Altorientalische Texte und Bilder zum Alten Testament*, p. 87, l. 56 suiv.

(2) P. 92.

(3) JASTROW, *Religion Babyloniens und Assyriens*, t. II, p. 134.

Soulignons, car il nous paraît que c'est un des nœuds de la discussion, un argument essentiel dans la démonstration de M. Mowinckel : la relation entre les ennemis du psalmiste et sa maladie serait une relation de cause à effet et reposerait sur la croyance en la « jettatura ». Mais, à y regarder de près, dans maint psaume, les ennemis sont si peu la cause des maux du psalmiste — ils n'y sont que des spectateurs sarcastiques et fielleux — que celui-ci la cherche expressément en Dieu qui frappe Lui-même l'homme de maladie à cause de son péché (cp. Ps. VI, 2 ; XXXVIII, 2 suiv. ; XLI, 5, etc.). Le parallèle d'Ésaïe XXIX, 21 ne peut être licitement invoqué (1) car il ne signifie pas que ceux qui pratiquent l'*âvén* « rendent » pécheur (c'est-à-dire malade) par leurs formules magiques ; le sens est déclaratif : il s'agit de gens qui déclarent coupable en justice (cp. v. 21^b et Exode XVIII, 16 ; XXIX, 14) !

Ensuite M. Mowinckel restreint beaucoup trop l'extension du mot *âvén* ou des termes équivalents : un passage comme Nombres XXIII, 21 suiv. montre simplement que la magie est un échantillon d'*âvén* et non pas que ces deux termes sont synonymes. Dans 1 Sam. XV, 23 (LXX) également, *âvén* reprend le terme tout à fait général de « péché », et dans le Psaume LIII, 5 le contexte prouve que les auteurs d'*âvén* sont les mécréants en général. Si l'on raisonnait comme M. Mowinckel, on pourrait aussi bien conclure d'Osée VI, 8 qu'*âvén* désigne l'assassinat car, dans ce passage, les *pô'alê âvén* sont des criminels. Non ! l'emploi du mot *âvén* est très général, très extensif et toutes sortes de forfaits peuvent se ranger sous ce chef.

Quant aux faits et gestes des ennemis dans les Psaumes en question, les explications qu'en fournit l'auteur sont décidément trop exclusives, tendancieuses, arbitraires et même fantaisistes. Au Ps. CXX, 4 par exemple l'épithète de *gibbôr* ne s'applique pas à l'adversaire du psalmiste qu'elle dépeindrait comme doué de « puissance magique » ; la seule traduction correcte consiste à faire des « flèches du *gibbôr* » le châtement de cet adversaire ! Au Ps. LII, 3 ce même mot *gibbôr* ne désigne pas le magicien, l'homme qui a le *mana*, mais ou bien ce substantif est pris ironiquement, ou bien il y a une allusion tout simplement aux

(1) P. 17.

vantardises du méchant (1). Aucune trace non plus de « force magique » dans le mot *'ôshér* (richesse) : le verset 7 du Psaume XLIX comparé avec les versets 3 et surtout 8 exclut toute autre signification que la richesse matérielle, l'argent. Le geste de l'homme coupable d'*âvén* dans Proverbes VI, 12-14 n'est aucunement un geste de sorcier : nous sera-t-il permis en effet de rappeler à M. Mowinckel que par קִרְץ עֵינַי il faut entendre le dénigrement (cp. *qarâsû* en assyrien) et que מוֹרָה בְּאֶצְבָּעֵתָיו est un geste de dénonciation calomnieuse (cp. Code de Hammourabi § 127, et notre expression française « montrer au doigt »). Ces quelques échantillons seulement pour rendre sensible la fragilité de mainte interprétation du savant norvégien. Il est nécessaire de critiquer avec acribie une exégèse aussi partielle.

M. Mowinckel considère nombre de Psaumes comme préexiliques et voit en eux l'accompagnement nécessaire des rites de purification et d'expiation. La maladie, forme d'impureté, serait causée par les démons ou les adeptes des arts occultes. Elle serait aussi un châtement expiatoire infligé par Dieu. Pour s'en délivrer on aurait recouru à des moyens négatifs (purifications, ablutions) et positifs (sacrifices, formules apotropiques, Lamentations liturgiques). (2)

Ici une grave objection se présente et il faut insister sur ce point : jusqu'au milieu du cinquième siècle avant notre ère, soit jusqu'à la promulgation du Code sacerdotal, les rites de purification sacrificielle étaient demeurés en marge du culte officiel de Yahvé, comme le démontre le silence des anciennes législations religieuses, Deutéronome y compris. Cela étant, comment des Lamentations dominées par la préoccupation des sortilèges et servant de doublure aux rites purificateurs ou expiatoires auraient-elles trouvé place dans la liturgie d'avant l'exil ?

Dans un tout autre ordre d'idées, le conflit entre pauvres et riches que l'on croit d'ordinaire discerner dans le Psautier, ce conflit plonge ses racines jusque dans l'époque ancienne. On en parle dans Amos II, 6.7 pour n'invoquer que le plus vieux passage (cp. aussi Amos IV, 1 ; V, 12 ; Esaïe XI, 3.4, etc.), et, déjà là, les pauvres sont les gens pieux (*ébyôn, dal, 'ânâv* en parallèle

(1) Lire *tilgabbêr*. Cp. *Bible du Centenaire, Psaumes ad loc.*

(2) P. 135 suiv.

avec *saddiq*). Cette division à la fois sociale et religieuse existant dans la réalité historique, il est naturel d'y rapporter aussi les tournures identiques des psalmistes, plutôt que de les torturer pour en faire sortir jeteurs de sorts et démons !

Bien plus, Jérémie lui-même, saignant sous la croix de son apostolat, les oreilles bourdonnantes des propos malveillants et des dénonciations de ses adversaires, n'emprunte-t-il pas la phraséologie des Lamentations individuelles ou ne cite-t-il même pas une de celles-ci lorsque, par une sublime anticipation de la foi, il entonne l'hymne de victoire : (1)

« Chantez à Yahvé !
 « Louez Yahvé !
 « Car Il a délivré le pauvre
 « De la main des malfaiteurs ! »

Or le contexte n'autorise qu'une interprétation : le pauvre, c'est Jérémie et point un maléficié, les malfaiteurs ce sont des persécuteurs et pas des jeteurs de mauvais sorts. Semblable témoignage précise donc la portée de la phraséologie des psalmistes pour le temps du prophète déjà et dans un sens diamétralement opposé à la thèse de M. Mowinckel.

Il nous paraît donc impossible d'affirmer que ceux qui psalmodiaient en Israël des Lamentations individuelles étaient des ensorcelés. Eût-on largement partagé la croyance que la souffrance peut être causée par des formules, par des opérations magiques, ou par des démons, l'auteur du poème de Job n'eût pas manqué d'en tirer parti dans sa discussion du problème de la souffrance !

* * *

Mais la thèse de M. Mowinckel a un second aspect : les Lamentations individuelles du Psautier viseraient les magiciens ou parfois les démons eux-mêmes, mais elles auraient au surplus un caractère cultuel. Ces Psaumes seraient composés en vue du culte, récités dans le culte pour le soulagement des

(1) Jérémie xx, 13. Malgré l'autorité de Duhm, Cornill, Volz, je n'aperçois aucune raison solide pour déclarer ce verset inauthentique et je suppose que M. Mowinckel s'associerait à cette appréciation. Cp. dans le même sens BAUMGARTNER, *Die Klagegedichte des Jeremia*, 1917, p. 51.

maléficiés, et s'accompagneraient de rites purificateurs et d'autres pratiques, comme l'interrogation des présages. C'est ce que trahiraient dans ces Psaumes divers rappels du culte, ou des images empruntées au rituel, ou bien encore des passages subits du désespoir à l'allégresse, des silences qui ne se légitiment que par l'intervention d'un acte cultuel efficace et sacré.

La nature cultuelle des Lamentations individuelles expliquerait, soit dit en passant, l'allure schématique des portraits qu'elles tracent des méchants. Le malade lui-même ne connaîtrait en général pas ses ennemis, il conclurait de sa maladie à leur existence et, avec sa mentalité de primitif, les chercherait parmi des faiseurs de maléfices. Les psalmistes de profession composant ainsi des peintures stéréotypées des accidents dont tout Israélite était menacé par suite de sortilèges, il ne faudrait chercher aucun souvenir immédiat et vécu dans des Psaumes reflétant la crainte de l'ancien Israël en face des périls tout imaginaires de la magie.

Cette seconde partie de la monographie s'inspire d'idées que Gunkel a brillamment défendues (1) et réagit contre la tendance protestante à moraliser le Psautier. Mais, tandis que, pour Gunkel, les Lamentations individuelles sont le cri d'âmes individuelles, des cantiques spirituels sans attaches avec le culte, M. Mowinckel n'admet pas cette exception. Pour lui les Psaumes de Lamentation individuelle rentrent, eux aussi, dans le cadre du culte officiel où ils accompagnent les rites de purification. Nous avons dit plus haut que nous faisons toutes nos réserves sur cette dernière conclusion, mais les critiques feront bien d'étudier avec une sérieuse attention cette autre proposition de M. Mowinckel : « Le sujet qui parle dans cette classe de Psaumes n'est pas un individu vivant, en chair et en os, mais le type du fidèle dans la détresse » (2). Il faut avouer en effet que le profil conventionnel du juste souffrant dans plusieurs de ces cantiques ne s'harmonise guère avec l'explication de Gunkel. Pourquoi, d'âmes labourées par la souffrance, jaillirait-il si souvent des cris aussi impersonnels, sans allusions plus vivantes et variées aux circonstances spéciales du psalmiste ?

(1) Cp. art. *Psalmen* dans : *Religion in Geschichte und Gegenwart*, puis *Reden und Aufsätze* p. 92 suiv., et enfin *Ausgewählte Psalmen*.

(2) P. 138.

Pourquoi ces peintures banales des mauvais procédés de l'adversaire ? Y a-t-il derrière ces « chablons » de véritables justes au martyre, ou bien des auteurs traitant un thème convenu d'avance ? Le caractère privé de ces cantiques est-il aussi incontesté qu'on aime à l'affirmer ? Même les plus beaux d'entre eux ne contiennent-ils pas des allusions au culte (xxvi, 6 ; xlii, 3.5 ; xliii, 3.4 ; li, 9) nous transportant en plein sanctuaire, loin du grabat du malade ?

Certes, issues progressivement des Lamentations collectives, les Lamentations individuelles peuvent avoir hérité de leurs mères une phraséologie s'imposant avec la force d'une tradition et entravant l'essor des sentiments intimes. Mais cela même se justifie-t-il mieux dans l'hypothèse d'une composition privée, alors qu'on devait être tenté de s'affranchir de ces formes toutes faites, ou dans celle d'une rédaction en vue du culte ? Ne comprend-on pas mieux dans ce dernier cas les références au sanctuaire et à ses rites, le joug d'un genre littéraire consacré par un séculaire usage, et l'air de famille de ces plaintes ? Souscrire à ce résultat n'oblige naturellement pas à accepter l'identification des pauvres malades aux maléficiés, ni celle des violents oppresseurs aux envoûteurs. Les deux thèses ne sont pas solidaires l'une de l'autre et le rôle liturgique des Lamentations individuelles se peut aisément concilier avec la conception éthique et sociale du conflit des pauvres et des riches.

Sans donc nier définitivement l'existence de cantiques purement spirituels et privés parmi les Lamentations du Psautier, nous pensons que les suggestions de M. Mowinckel méritent, sur ce point spécialement, d'être méditées avec soin.

L'étendue de cette recension prouvera à elle seule à M. Mowinckel l'intérêt avec lequel nous lûmes ce beau travail si nourri d'érudition et dont nous sommes cependant loin d'avoir épuisé toute la richesse d'idées.

Neuchâtel.

PAUL HUMBERT.

Note de la Rédaction. Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro un certain nombre de *Miscellanées* déjà composées.

LAUSANNE — IMPRIMERIE COOPÉRATIVE LA CONCORDE
